



Recommandation concernant le rapport d'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques et des plans stratégiques pluriannuels

CCA 2026-4

Janvier 2026



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Recommandation concernant le rapport d'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques et des plans stratégiques pluriannuels

Sommaire

Sommaire	2
I. Contexte	3
II. Justification.....	3
III. Recommandations.....	7

I. Contexte

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) accueille favorablement le rapport d'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques et des plans stratégiques pluriannuels.

Le rapport évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et l'efficacité avec laquelle les objectifs des orientations stratégiques sont atteints, avec la possibilité d'adapter les actions en conséquence. Le rapport contribuera également à l'évaluation de l'article 34 du règlement relatif à la politique commune de la pêche (PCP).

Contrairement à l'évaluation intermédiaire de la méthode ouverte de coordination (MOC)¹, le rapport ne contient pas de recommandations spécifiques fondées sur ses conclusions.

L'article 34 établit des orientations stratégiques non contraignantes visant à promouvoir la durabilité et à contribuer à la sécurité et à l'approvisionnement alimentaires, à la croissance et à l'emploi. Les orientations stratégiques constituent la base des plans stratégiques pluriannuels des États membres, et l'UE et les États membres apportent un soutien financier à la mise en œuvre des orientations stratégiques et des plans stratégiques nationaux. Cela conduit à la chaîne de valeur suivante, dans laquelle le CCA, le dispositif d'assistance à l'aquaculture et le Centre européen de référence pour le bien-être des animaux aquatiques (EURCAW-Aqua) mènent des activités de soutien :

Orientations stratégiques + PSNP + soutien financier => Durabilité/sécurité alimentaire/croissance/emploi

II. Justification

Le CCA constate que les orientations stratégiques ne fixent pas d'objectifs quantifiés ou de critères de résultats permettant d'évaluer les progrès accomplis. Au lieu de cela, les orientations sont accompagnées de l'annexe de la communication de la Commission européenne COM(2021)236, qui établit une liste d'activités à entreprendre par la Commission et les États membres. Par conséquent, l'évaluation à mi-parcours détermine principalement si des actions ont été mises en œuvre, plutôt que de chercher à savoir si ces actions ont permis de réaliser des progrès en matière de durabilité, de sécurité alimentaire, de croissance ou d'emploi. Cette structure limite la capacité du rapport à évaluer l'efficacité ou la valeur ajoutée de l'UE.

¹ Study on an interim evaluation of the Open Method of Coordination (OMC) for the sustainable development of EU Aquaculture (Étude sur l'évaluation intermédiaire de la méthode ouverte de coordination (MOC) pour le développement durable de l'aquaculture européenne), Rapport final du 24 avril 2019

Durabilité, sécurité alimentaire, croissance et emploi

Sur la base de l'évaluation intermédiaire, il est trop tôt pour observer des effets sur l'amélioration de la durabilité, de la sécurité alimentaire, de la croissance et de l'emploi. Toutefois, l'évaluation à mi-parcours évalue les progrès réalisés principalement à l'aide d'indicateurs économiques et de productivité. L'évaluation complète des incidences sur les objectifs environnementaux, sociaux et de bien-être animal est limitée, car les indicateurs relatifs aux autres dimensions d'adéquation prévues dans les orientations stratégiques n'ont pas été introduits. Sans ces indicateurs, il est impossible de déterminer si les actions entreprises depuis 2021 ont été efficaces, notamment en ce qui concerne la durabilité environnementale, le bien-être animal et l'acceptation sociale.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours prend uniquement en compte la **durabilité** économique. Les baisses des indicateurs clés tels que l'EBIT, le ROI, le FEI, la productivité du travail et la productivité du capital montrent que la durabilité économique n'a pas été améliorée. Il est également impératif d'établir des indicateurs pour d'autres aspects de la durabilité, notamment, mais sans s'y limiter, le bien-être animal et les services écosystémiques par exemple, afin d'évaluer l'impact global sur la durabilité. En ce qui concerne les données présentées sur les performances économiques, le CCA relève des limitations significatives. Le rapport s'appuie largement sur les rapports des États membres, dont il reconnaît qu'ils sont très variables en termes de détails et de couverture. Les données récentes sur la production et l'emploi sont incomplètes, les chiffres n'étant disponibles que jusqu'en 2022. Malgré cela, les tendances sont présentées sans transparence méthodologique suffisante, ce qui signifie que les conclusions sur les performances économiques doivent être traitées avec prudence. Ces facteurs limitent considérablement la fiabilité de l'analyse des tendances et la capacité à évaluer les impacts ou la valeur ajoutée de l'UE.

Le rapport à mi-parcours ne tient pas compte de l'évolution de la **sécurité alimentaire**. Le rapport 2025 de l'Observatoire européen du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) sur le marché du poisson de l'UE² souligne qu'une nette tendance à la baisse de l'autosuffisance de l'UE en matière de produits aquatiques est apparue en 2018, sous l'effet de la réduction continue de la production intérieure issue à la fois de la pêche et de l'aquaculture. L'autosuffisance totale a reculé, passant ainsi de 44,6 % en 2017 à 38,1 % en 2023, et l'aquaculture n'a pas contribué à accroître la sécurité alimentaire en matière de produits aquatiques.

Le rapport à mi-parcours conclut que les informations sont insuffisantes pour estimer la **croissance** de la production et l'évolution de l'**emploi** au cours de la période 2021-2024. Le CCA ne soutient pas cette conclusion. Les données issues des rapports de l'EUMOFA, du

² Le marché européen du poisson, 2025, EUMOFA

Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) et d'Eurostat indiquent que la production aquacole de l'UE a chuté en termes de volume et d'emploi depuis 2016.

En outre, la synthèse de la Commission sur les objectifs nationaux pluriannuels pour l'aquaculture jusqu'en 2020 vise une augmentation de la production de plus de 300 000 tonnes pour atteindre un volume total de plus de 1,5 million de tonnes³. Les objectifs n'ont pas été atteints, Eurostat indiquant que la production pour 2020 atteignait 1,1 million de tonnes.

Les objectifs de croissance des PSNP actuels prévoient également une augmentation d'environ 300 000 tonnes de produits aquatiques, mais le rapport à mi-parcours n'inclut aucun suivi des objectifs de croissance.

On peut donc en conclure que la MOC volontaire et non contraignante n'a pas été un succès et n'a pas permis d'atteindre les objectifs de la PCP.

Progrès

Le CAA reconnaît que la **Commission européenne** a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des actions prévues par les orientations stratégiques.

Le CCA convient également de la nécessité de redoubler d'efforts pour diffuser le contenu des différents documents et outils mis à disposition dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques. En outre, le **CCA** s'est engagé à organiser des webinaires supplémentaires sur les résultats des orientations stratégiques.

Le rapport à mi-parcours réitère les conclusions précédentes selon lesquelles les **États membres** ont réalisé certains progrès dans la mise en œuvre des orientations stratégiques ; cependant, ces progrès sont insuffisants pour lever les obstacles de longue date, tels que l'accès à l'espace et les procédures complexes et longues d'octroi de licences. En outre, la Cour des comptes européenne⁴ a conclu qu'il subsiste des obstacles importants, tels que des procédures administratives complexes et un manque d'intégration avec les politiques environnementales, qui entravent l'expansion du secteur.

Le CCA estime que les **financements** fournis par l'UE et les États membres pour développer l'aquaculture européenne depuis 2014 s'élèvent à environ 2 milliards d'euros, et il ajoute que l'impact réel ne peut pas être évalué en raison du manque d'indicateurs de durabilité⁵.

³ Summary of the 27 Multiannual National Aquaculture Plans (Résumé des 27 plans nationaux pluriannuels pour l'aquaculture), Commission européenne, 2016

⁴ Rapport spécial : La politique aquacole de l'UE, Cour des comptes européenne, 25/2023

⁵ Ibid

Obstacles et volonté politique

Les premières orientations stratégiques ont été finalisées en 2013 et ont identifié les quatre principaux **obstacles** à la croissance suivants :

- Charges administratives excessives et procédures d'octroi de licences trop longues
- La nécessité d'améliorer l'accès à l'espace et à l'eau
- Améliorer la compétitivité de l'aquaculture de l'UE
- Assurer des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs de l'UE en exploitant leurs avantages concurrentiels

Malheureusement, ces quatre obstacles restent d'actualité en 2025.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours fait état de préoccupations concernant le manque d'attention politique accordée à l'aquaculture dans l'élaboration des politiques par rapport à d'autres secteurs tels que la pêche, l'agriculture et les nouveaux secteurs. Le rapport conclut également que le succès de la MOC dépend de la volonté politique des États membres d'allouer les ressources nécessaires au développement de l'aquaculture.

L'étude intermédiaire (2019) note également que le succès de la MOC dépend de l'engagement politique et de sa capacité à soutenir les réformes nationales et à avoir un impact réel sur celles-ci. La coopération politique doit être pertinente et concrète, produire des résultats visibles et atteindre les parties prenantes et les décideurs politiques, y compris aux plus hauts niveaux politiques.

Les difficultés liées à l'obtention de licences et à l'identification d'espaces disponibles sont les premiers obstacles au développement de l'aquaculture. Ces deux obstacles ont joué un rôle central dans la mise en œuvre des orientations stratégiques pour la période 2013-2020.

Par exemple, le rapport d'évaluation intermédiaire note ce qui suit :

- La Commission a organisé sept séminaires techniques avec les administrations nationales au cours de la période 2015-2018.
- La Commission a élaboré plusieurs documents d'orientation sur la législation de l'UE ayant un impact sur l'aquaculture (par exemple : la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin, Natura 2000, etc.), visant à fournir une interprétation commune des réglementations de l'UE.
- Les documents d'orientation technique ne sont pas suffisants pour traiter les problèmes spécifiques et concrets rencontrés lors de la mise en œuvre des règlements de l'UE et des directives transposées.

III. Recommandations

Recommandation du CCA :

Pour la Commission européenne

Le CCA soutient que le manque d'attention politique et de ressources suffisantes pour développer l'aquaculture dans les États membres explique pourquoi la MOC n'est pas :

- Efficace : Elle n'a pas amélioré la coordination des politiques.
- Efficiente : Les ressources utilisées, y compris les financements, n'ont pas produit d'effets tangibles.
- Cohérente : Il n'y a pas de cohérence avec les politiques nationales en matière d'aquaculture.
- Pertinente : Elle n'a pas renforcé l'attention politique des États membres à l'égard de l'aquaculture.

Il est impossible d'évaluer l'impact de la MOC sur la durabilité environnementale et sociale en raison du manque de données et d'indicateurs. Toutefois, les données disponibles sur la durabilité économique, la croissance, l'emploi et la sécurité alimentaire confirment que la MOC n'a pas généré de valeur ajoutée européenne comme le prévoyait la PCP.

Par conséquent, le CCA recommande à la Commission européenne ce qui suit :

- 1. Introduire un nouveau cadre politique de l'Union pour l'aquaculture, comme l'a déjà proposé le CCA⁶**

⁶ Recommandation du CCA pour une réforme de la politique de l'aquaculture, CCA, Juillet 2024 https://aac-europe.org/wp-content/uploads/2024/07/FR_4-AAC-Recommendation-for-an-Aquaculture-Policy-Reform.pdf



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/aquaculture-advisory-council/>
www.aac-europe.org